Pas d'affiche sans autorisation

ESSERTINES La Municipalité a demandé que les panneaux - une dizaine - affichant un message contre le projet éolien soient enlevés. Aucune demande n'avait été faite.

«Prochainement à Essertines-sur-Rolle... Quatre éoliennes industrielles sur une zone de sources, je dis non!» Fin mars, une dizaine de ces banderoles, signées par l'association Pieduvent, opposée au projet de parcs éoliens d'Essertines mais aussi de Bière, sont apparues dans la commune des hauts de Rolle, dans le village même et près de fermes foraines.
Le 20 avril, la Municipalité envoyait un courrier tant à l'association qu'à Lionel Pernet qui a affiché cette banderole sur son garage. L'exécutif les sommait de retirer ces panneaux d'ici au 24 avril. Lionel Pernet s'est exécuté, peu désireux de se voir amender. «Mais je n'ai pas dit mon dernier mot», relève l'Essertinois, membre de l'association Pieduvent et conseiller général. Il s'est adressé à un avocat pour s'assurer que les articles de la Loi sur les procédés de réclame invoqués par la Municipalité s'appliquent dans le cas d'espèce.
Même démarche du côté de l'association Pieduvent qui n'a pas encore décidé, par contre, si elle s'exécuterait ou non. Le courrier de la Municipalité est dans les mains de ses avocats, informe le président de l'antenne Essertines-Saint-Oyens, Didier Liard.
Les autorités invoquent la Loi sur les procédés de réclame en affirmant que ces banderoles y contreviennent. Il aurait fallu faire une demande au préalable auprès de la Municipalité, d'une part. Et la pose de ce type de réclame «pour compte de tiers» serait même interdite hors localité, assure l'exécutif.

Cette banderole a été retirée, les autres pas encore. CÉDRIC SANDOZ

> Ce sont clairement des méthodes pour faire taire les opposants."
>
> **LIONEL PERNET**
> MEMBRE DE PIEDUVENT

Bataille d'avocats à venir?

Le dossier est loin d'être clos, donc,d'ici à ce que les hommes de loi des uns et des autres se déterminent. «Ce sont clairement des méthodes pour faire taire les opposants», affirme Lionel Pernet. Et Didier Liard, habitant de Saint-Oyens, d'évoquer même une tentative «d'intimidation», dans le contexte de l'après Conseil général d'Essertines du 12 avril. Deux interpellations et une motion ont été déposées au sujet du parc éolien, remettant en question le bien-fondé du projet soutenu par l'exécutif.
«Il ne s'agit pas du tout d'une volonté de museler les opposants, se défend de son côté le syndic Samuel Dufour. On applique le règlement sur la réclame. On a reçu quelques coups de fil de la part de citoyens qui s'interrogeaient sur le fait que de tels panneaux puissent être installés de la sorte. On s'est renseignés et le voyer de l'Etat nous a informés que l'on ne pouvait pas mettre des pancartes partout où l'on voulait.» **JOL**

VAUD

Le canton épinglé pour sa gestion des prisons

La Commission de gestion du Grand Conseil vaudois (Coges) épingle le Conseil d'Etat pour la gestion des prisons. Malgré des critiques récurrentes, les problèmes demeurent, relève l'organe chargé de contrôler l'action du gouvernement cantonal dans son rapport 2021.
«Pendant toute la législature, rapport après rapport, des observations ont été faites concernant le Service pénitentiaire (SPEN), la surpopulation carcérale, la formation du personnel, et les lignes bougent extrêmement lentement», a déclaré mercredi la présidente de la Coges Monique Ryf lors de la présentation du rapport annuel. Ce rapport étant le dernier pour la législature 2017-2022, il contient également un bilan d'ensemble de la période.
«Nous espérons que la problématique sera mieux traitée lors de la législature à venir», a ajouté Monique Ryf. Carine Carvalho, représentante de la sous-commission consacrée au Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a souligné que le défi principal restait de faire évoluer les infrastructures et les ressources humaines pour répondre à la surcharge carcérale.
La Coges s'inquiète en particulier des besoins en personnel que va nécessiter la construction de l'établissement pénitentiaire des Grands-Marais, à Orbe. Il doit permettre d'accueillir 216 détenus dès 2026 et 410 à terme. Objectif: soulager les autres prisons, dont celle de la Croisée, située à Orbe également. Cette dernière héberge en permanence plus de 310 détenus, alors que sa capacité officielle est de 211 places.

Promesses non tenues

Mais la Coges a aussi relevé d'autres problèmes. Ses observations sont contraignantes et le Conseil d'Etat devra y répondre.
Au total, 128 observations ont été adressées au gouvernement durant la législature qui s'achève, a indiqué Monique Ryf. Jusqu'ici, les promesses formulées dans les réponses du Conseil d'Etat ont été réalisées dans 42% des cas, selon la Coges. Elles l'ont été «partiellement» dans 41% des cas et dans 17% des cas, rien n'a été fait à ce jour. **ATS**

MORGES

Les sportifs y verront plus clair, et ça coûtera moins cher

Les systèmes d'éclairage des terrains du Parc des Sports et de la patinoire des Eaux Minérales ont sérieusement besoin d'un coup de neuf. Et tant qu'à faire, autant les remplacer par des installations moins gourmandes en énergie, qui allégeront tant la planète que les finances publiques. Pour ce faire, la Municipalité de Morges sollicite un crédit de 462 000 francs auprès du Conseil communal. Construite en 1992, l'enceinte de glace dispose toujours de ses luminaires d'origine. En raison des variations hygrométriques, les ampoules lâchent très souvent, et de nombreuses pannes sont régulièrement signalées. Avec la nouvelle technologie LED que suggère d'acquérir l'exécutif, la consommation d'électricité fondra de plus de 60%. Les coûts de maintenance seront par ailleurs réduits au minimum.

Les travaux en été 2023?

Du côté du parc des Sports, pas de changement non plus depuis des décennies. Pour des raisons financières et énergétiques, la Municipalité propose d'équiper uniquement les terrains B et C, les seuls qui sont illuminés aujourd'hui. Les futures installations seront conformes aux directives actuelles de l'Association suisse pour l'éclairage (SLG) en matière de pollution lumineuse et d'éblouissement, à la différence de la situation qui prévaut à ce jour.
Sous réserve du feu vert du Conseil communal, les travaux se dérouleront durant l'été 2023. L'opération, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2035 de la ville, devrait permettre à la commune d'économiser 27 000 francs par année. **CGE**

ORBE

DÉCÈS D'UN DÉTENU

Un détenu a été retrouvé inanimé mercredi matin au Pénitencier de Bochuz, à Orbe. Le personnel de la Prison de la Croisée l'a découvert vers 6h15, alors que l'individu se trouvait seul dans sa cellule, annonce jeudi la police cantonale vaudoise dans un communiqué.
Ce ressortissant suisse a été pris en charge par les agents de détention, qui ont alerté les secours. Sur place, le médecin de service n'a pu que constater le décès de l'homme de 73 ans.
Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances du décès. Selon les premières constatations, l'intervention d'un tiers paraît exclue. **ATS**

PUBLICITÉ

impressum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: Ets Ed. Cherix SA, Route de St-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon 1
www.lacote.ch – info@lacote.ch – Tél. 022 994 41 11

DIRECTION
Président du Conseil d'administration:
Stéphane Estival
Editeur:
Stéphane Estival

RÉDACTION
Rédacteur en chef:
Michel Jotterand
Rédacteur en chef adjoint:
Gilles Biéler

ABONNEMENTS
Toutes nos offres sur **abo.lacote.ch**
ou via notre **service client:**
clientele@lacote.ch
Tél. **022 994 41 11**

COMMERCIAL
Directeur marché annonceurs:
Quentin Riva
NYON
Route de Saint-Cergue 293, CP 1256
Tél: 022 994 41 11
MORGES
Rue de Lausanne 43b
vaud@impactmedias.ch
info@lacote.ch

Audience
30 000 lecteurs (Edition abonnés),
Remp MACH Basic 2020/2

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.